

Quelle place à l'école pour la parole de l'élève ? (Notes de Michel Tozzi)

Canopé 93, le 4/1/2023

Nous ne négligeons pas l'importance de l'écrit, essentiel notamment pour formuler plus précisément une pensée et laisser trace, à cause des exigences de cohésion et de cohérence d'un texte. Chaque forme de la langue, écrite et parlée, a ses avantages et ses limites. La limite du texte écrit, comme dit Platon, est d'être quelque part une pensée morte, on ne peut parler à l'auteur, surtout quand il a disparu. L'oral est au contraire dans l'interlocution, c'est une parole vive, qui peut réagir immédiatement ; mais son expression, dans sa spontanéité, il peut être approximatif. D'où l'intérêt d'articuler les deux.

L'apprentissage de la langue orale, ce que l'on appelle aujourd'hui la didactique de l'oral, est travaillée aujourd'hui, surtout en français. Cette prise de parole orale nous semble significative de la place et du rôle que l'on accorde à l'élève dans le système éducatif. Donne-t-on réellement la parole aux élèves, et la prennent-ils ?

I) L'insoutenable légèreté de l'oral

On peut faire le constat que, dans nombre de classes et d'établissements, les élèves ont de fait peu la parole, et quand ils la prennent, ils ne sont guère écoutés, et quand ils sont écoutés, cela n'a guère d'effet pratique. La parole des élèves n'est pas suffisamment prise en compte à l'école, pas assez prise au sérieux. D'où, par exemple, le turn-over des délégués de classe, qui est moins un indice démocratique (par le nombre d'élèves concernés), que la conviction par l'expérience de nombreux élèves de ne pas servir à grand-chose.

Il s'agit donc de donner à cette parole une légitimité qui lui est habituellement déniée dans notre système scolaire. Il nous semble qu'il y a deux raisons principales à cela.

La première, c'est que l'institution scolaire s'est construite essentiellement sur la prédominance de l'écrit : c'est par l'écrit, dans l'écrit, qu'elle évalue et qu'elle mesure vraiment l'acquisition des apprentissages scolaires, mais aussi la conformité par rapport à une norme sociale. La trace écrite est toujours révélatrice de la manière dont on s'est approprié ou non tout un ensemble de codes qui sont propres à une langue et à une culture. Bien sûr, on pourrait en dire autant de l'expression orale, tout aussi normative, mais l'écrit sert de « pièce à conviction » : c'est l'épreuve écrite, par exemple, qui est déterminante à l'examen, et les épreuves de « rattrapage » sont des épreuves orales ! C'est dire la hiérarchie implicite, dans notre système d'évaluation et de sélection, entre l'oral et l'écrit.

Or, y a-t-il nécessairement moins dans l'oral que dans l'écrit ? Ce n'est pas sûr ! La parole sert aussi à se construire, parce que l'on se construit dans et par sa parole, à réfléchir, parce que la parole est le support de la pensée, individuellement et collectivement, et à prendre sa place dans un collectif, parce que l'on teste si sa parole pèse ou non dans l'institution, toutes choses que l'école a peut-être encore du mal à reconnaître comme étant fondamentales.

Deuxième raison pour laquelle la parole n'est pas suffisamment prise au sérieux à l'école ? L'adolescent, et a fortiori l'enfant, dont l'étymologie signifie « qui ne parle pas », ne sont pas assez considérés comme des « interlocuteurs valables », selon la désormais célèbre formule de Jacques Lévine, que nous reprenons à notre compte.

Le plus souvent, soit les adultes considèrent que les élèves s'expriment mal sur la forme, de manière non conforme à leurs attentes, soit ils considèrent que cette parole est vide sur le fond, inepte, insignifiante. De ce point de vue, quand un élève s'exprime à l'oral, c'est soit pour bavarder et troubler le silence de l'étude, soit pour formuler des opinions, des croyances, bref, des contenus de pensée sans véritable valeur.

Le rapport de l'école à la parole des élèves évolue énormément, mais d'un autre côté, le temps n'est pas si loin où la parole des élèves en classe, y compris lorsqu'elle interagissait directement avec l'enseignement du professeur, était à peine tolérée. Pour preuve, ce passage, qui semble ahurissant aujourd'hui, d'un rapport de l'Inspection générale de philosophie sur « L'état de l'enseignement de la philosophie en 2007-2008 », où il est écrit ceci, à propos du « cours magistral dialogué » qui devient la nouvelle norme en matière de pratique pédagogique chez les professeurs de philosophie : c'est « un cours prononcé et assumé par le professeur, mais qui tolère les questions et interventions des élèves, voire leurs objections » (État de l'enseignement de la philosophie en 2007-2008, groupe de philosophie, Rapport à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, septembre 2008, p. 16).

Et un peu plus loin, on apprend que « le soin de laisser construire les choses par les élèves, de les laisser trouver, en les aidant ou les guidant plus ou moins, ralentit considérablement le rythme de la progression, sans que le gain en compréhension soit toujours corrélativement conséquent. » (Ibid., p. 16). L'institution, ici représentée par l'Inspection de philosophie, ne peut être plus éloquente dans son mépris à peine dissimulé de la parole vivante des élèves qui posent des questions et formule des objections. Cette parole est à la limite « tolérée » quand elle ne ralentit pas trop la « progression » du cours, c'est-à-dire la parole du maître.

II) La prise en compte de la parole orale de l'élève

C'est pourquoi nous pouvons nous réjouir de voir, a contrario, les pratiques pédagogiques favorisant la pensée réflexive des élèves à travers l'expression orale conduite selon des modalités diverses et variées, mais toujours très heuristiques.

D'où l'intérêt des situations qui nous ont été proposées, où l'on donne la parole aux élèves, où ils peuvent la prendre, où elle permet de se construire, de penser, de représenter ses camarades et de s'exprimer sur la pédagogie, le fonctionnement de la classe et de l'établissement. Cela passe par des démarches, des méthodes actives, des dispositifs, des « institutions » (au sens de la pédagogie coopérative).

Plus on se rapproche des « classes à examen » et des paliers de sélection vers le supérieur, plus on a le sentiment que la parole des jeunes s'amenuise ou reprend la place qu'elle a peut-être toujours occupée dans l'imaginaire de l'institution scolaire : un bruit de fond ! Les bavardages incessants dans les classes d'aujourd'hui ne militent pas en faveur de l'oral : il s'agit plutôt de les faire taire ! Et par ailleurs donner la parole aux élèves fait « perdre du temps », alors qu'il faut traiter pour l'examen un programme toujours trop chargé ! En tant qu'enseignant du supérieur, j'ai été souvent frappé par le silence étourdissant de la parole participative dans un amphithéâtre. J'avais même acheté un micro qui circulait parmi les étudiants, pour faciliter leur prise de parole publique...

Mais les choses n'en restent pas là : la prise de conscience collective, notamment depuis les attentats de 2015, que l'école doit aussi former des futurs citoyens, favorise la prise en compte de cette parole, dans la classe mais aussi en dehors de la classe, et lui donner la valeur et le rôle qui lui revient de droit dans une société qui se veut républicaine et démocratique.

Et si on donnait la parole aux élèves, si on la reconnaissait comme « valable » ? Voilà un drôle de pari, dans un système éducatif où, pour beaucoup, la parole des élèves reste encore une gêne, venant troubler un silence forcément studieux et indispensable, ou ralentir le cours de l'enseignant. Pourtant, leur donner la parole permet aux élèves de mieux apprendre à la construire et à se construire, à écouter les autres.

Il faut donc interroger la place et le statut de la parole de l'élève à l'école et de certaines de ses fonctions, qui nous semblent essentielles, à cause de leurs enjeux formatifs. J'en signalerai quatre parmi d'autres, qui sont autant d'enjeux éducatifs :

- L'enjeu identitaire

Les linguistes considèrent que la parole est la modalité dont un sujet s'approprie une langue, et investit subjectivement le langage. Elle contribue fortement à la construction d'une identité personnelle et collective, comme moyen d'individuation et de socialisation. Il s'agit ici d'être considéré comme un sujet parlant-pensant, « quelqu'un qui n'est pas quiconque » (Lacan), qui a le droit de s'exprimer, d'être écouté et entendu, et qui par sa parole se subjective individuellement et socialement.

- L'enjeu communicationnel

La parole, à travers et par la langue, est dans sa dimension sociale un moyen très riche chez les humains pour communiquer avec ses semblables. Apprendre à parler, à s'exprimer et se faire comprendre est une dimension fondamentale du lien social, qui aide les humains à tenir ensemble par l'interlocution. Et nous savons les difficultés que nous avons face à un interlocuteur dont nous ne parlons pas la langue : nous nous sentons diminués, impuissants, car il nous manque ce moyen puissant d'échange qu'est le langage.

- L'enjeu citoyen

La démocratie fonde sa légitimité sur la voix de chacun et de tous, elle valorise la prise de parole, témoin de la liberté d'expression et de la pluralité des opinions. La parole est une force, elle exerce une influence. C'est la parole de l'intervention dans l'espace public de discussion pour exprimer et défendre ses idées.

C'est celle aussi, plus collective qu'individuelle, mandatée, de la représentation démocratique dans des institutions officielles (délégués au conseil de classe, Conseils de vie collégienne et lycéenne etc.), ou pédagogiquement ad hoc (« quoi de neuf ? », conseil coopératif etc.) pour échanger, réguler débattre et décider.

- L'enjeu réflexif

Mais l'usage de la langue n'est pas seulement communicationnel, il n'est pas seulement utilitaire : c'est l'outil par excellence de la réflexion. Nous pensons dans et par la langue. C'est la parole pour penser, questionner, problématiser, conceptualiser, argumenter etc., notamment dans les différentes disciplines. Il y a un codéveloppement de la langue et de la pensée. Cet usage réflexif de la langue soutient l'élaboration d'une pensée personnelle, l'apprentissage de connaissances, et permet aussi, par la verbalisation de nos actions, la conscientisation de nos activités (métacognition).

III) L'exemple d'un dispositif, la Discussion à Visées Démocratique et Philosophique (DVDP) –

Voir mon padlet : <https://padlet.com/amlafont1379/5l4icya3mps7fj0b>

Pour illustrer ce dernier enjeu, je prendrai l'exemple de la DVDP. C'est un dispositif que j'utilise pendant toute la scolarité, qui développe des compétences orales réflexives et des compétences sociales nécessaires au vivre ensemble. Il s'agit de réfléchir collectivement sur une question de façon organisée, avec deux objectifs,

- Un objectif démocratique

Pédagogie coopérative. Répartition des rôles, coanimation. Président de séance, animateur, reformulateur, secrétaire de séance, observateurs). Cahier des charges de chaque rôle, développant pour chacun des compétences spécifiques. Règles de répartition de la parole, éthique communicationnelle.

- Un objectif réflexif (osons le mot : philosophique)

Par la mise en œuvre au cours de la discussion de processus de pensée : conceptualiser, problématiser, argumenter, interpréter.

Bibliographie

- N° 538 des Cahiers Pédagogiques : dossier sur « la parole des élèves ».
- Pour le descriptif de la DVDP, voir mon padlet : <https://padlet.com/amlafont1379/5l4icya3mps7fj0b>
- Sites Tozzi : www.philotozzi.com et : www.micheltozzi.com
- Revue Diotime : www.lafabriquephilosophique/diotime.be